

#### Syndicat CGT Renault Cléon

Site CGT Cléon : cgtrenaultcleon.fr

- Triste bilan...
- Egalité Femme/Homme : c'est pour quand?

Mardi 16 avril 2019

#### Arrêt de contrats d'intérim sur le site.

Selon notre nouveau directeur (qui obéit aux nouvelles directives du groupe) Nous devrions pouvoir faire la production actuelle avec 900 salariés en moins !!! Résultats : Intérimaires au chômage, surcharge de travail, préssion de plus en plus forte pour toutes les catégories... Tout ça pour gagner en «profitabilité» et engraisser une minorité? Inacceptable !!!

A force de tirer sur la corde, elle finira pas casser.

Les salariés doivent prendre leur avenir en main !!!

## Bilan social 2018 : Nombre d'accidents en hausse !!!

#### Triste bilan...

- Forte hausse du nombre d'accidents du travail en 2018.
- Forte hausse des déclarations de maladies professionnelles concernant les affections péri-articulaires, signe d'une augmentation des cadences et une dégradation des conditions de travail.

Les élus CGT ont fait part de leur inquiétude sur ces résultats.

Avec la suppression des CHSCT, (merci Macron), que la direction s'est empressée d'appliquer, il n'y a plus de suivi des actions de sécurité engagées, plus d'engagement de la direction...

La CGT met à nouveau en garde la direction sur les conséquences de ces décisions pour la santé et la sécurité des salariés. ( Mais pour les dirigeants du groupe, seule la «profitabilité», comme ils disent compte).

#### Déclaration CGT, CSE du 28 mars 2019

#### Information et consultation sur les conditions de travail et sécurité :

Les élus CGT constatent une forte hausse des accidents du travail, passant de 19 en 2017 à 40 en 2018. Tous les indicateurs sont en forte dégradation, le taux de fréquence des accidents F passe lui de 2.98 à 5.92. Le nombre d'accidents de trajet avec arrêt augmente lui aussi fortement, passant de 10 en 2017 à 15 en 2018. Les élus remarquent également qu'une majorité d'accidents concerne les accidents de circulation, de manutention de stockage.

Faire toujours plus, toujours plus vite, avec toujours moins de monde, semble être le let motiv de l'entreprise, et les élus CGT constatent que la situation va encore se dégrader, avec l'annonce de la nouvelle direction, du groupe comme de Cléon. Nous ne serions pas compétitifs, pas performants, il va donc falloir aller encore plus vite. Vous annoncez que la sécurité est la priorité, mais dans le même temps vous mettez en place une organisation du travail qui ne fait qu'accroître le risque.

Le tableau des maladies professionnelles le démontre également, avec une augmentation des déclarations de maladies professionnelles concernant les affections péri-articulaires, passant de 7 en 2017 à 20 en 2018, dues aux gestes, syndrome carpien, hygromas, un signe très clair de la dégradation des conditions de travail.

Les dépenses d'amélioration des conditions de travail sont également en baisse. Pour les élus CGT, il y un lien de cause à effet avec la dégradation des indicateurs vus précédemment. Les dépenses d'amélioration des conditions de travail sont en effet passées de 4.152 millions d'euros en 2017 à 1.630 millions d'euros en 2018.

Avec la suppression des CHSCT, de la commission de coordination, il n'y a plus de suivi des problèmes de sécurité remontés par les élus et membres des commissions de proximité. Les élus CGT vous alertent, ces problèmes de sécurité, parfois graves, et non suivis, mettent les salariés en danger. Nous vous demandons de remettre en place une Liste Unique de Problèmes dans les commissions de proximité, liste suivie avec engagement du président.

Face à un tel bilan, les élus CGT voteront défavorablement sur les conditions de travail et la sécurité.

### Egalité Femme/Homme. L'écart se creuse encore à Cléon !!!

Les chiffres révélés par le bilan social 2018 sont sans appel, non seulement l'écart ne se résorbe pas, mais il continue de s'accroître, pour toutes les catégories.

Pour les APR l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes s'élève à 629 euros,

Pour les Techniciens, il s'élève à 331 euros.

Pour les Ingénieurs et Cadres, il s'élève à 439 euros.

Au global, l'écart de rémunération en défaveur des femmes est de 555 euros.

Ces discriminations doivent cesser, les élus CGT rappellent qu'il est possible d'exercer un recours devant la justice en cas de dicrimination...









# Déclaration CGT, égalité Femme/Homme, CSE du 28 mars 2019

Sur la « situation comparée des conditions générales d'emploi des femmes et des hommes de l'usine de Cléon ».

La commission égalité Femmes /Hommes s'est tenue le mercredi 13 mars.

Les élus constatent que les écarts de rémunération, mais aussi de promotions subsistent et continuent de s'accroître en défaveur des femmes sur le site de Cléon :

Pour les APR l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes s'élève à 629 euros, Pour les Techniciens, il s'élève à 331 euros.

Pour les Ingénieurs et Cadres, il s'élève à 439 euros.

Au global, l'écart de rémunération en défaveur des femmes est de 555 euros.

Un écart en augmentation, inacceptable et illégal.

Des dispositions légales prévoyaient déjà l'égalité femmes / hommes en matière de rémunération ; à cet égard, l'Article L. 3221-2 du code du travail dispose déjà que « Tout employeur assure, pour un même travail ou pour un travail de valeur égale, l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes » (ord. 13 mars 2007).

De plus, la Loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 et le décret du 8 janvier 2019 prévoient l'obligation de suivi des indicateurs d'égalité salariale entre les femmes et les hommes et un plan d'action afin de supprimer cet écart. Nous rappelons qu'en cas de persistance d'écarts de rémunération entre les hommes et les femmes, l'employeur peut se voir appliquer des pénalités financières.

Les élus CGT voteront défavorablement sur la « situation comparée des conditions générales d'emploi des femmes et des hommes de l'usine de Cléon ».